

Conseil d'administration

Séance du 10 mars 2022

Délibération n°03-2022

Approuvant l'exonération exceptionnelle de certaines redevances 2021 dues au titre de la marque « Esprit Parc national » et de la concession de service public dite des « Taxiteurs Merveilles »

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.331-8, R.331-23 et suivants définissant les modalités de fonctionnement et les attributions du conseil d'administration, R.331-38 et suivants relatifs aux dispositions financières et comptables régissant l'établissement et l'ancien article L.331-29 relatif à la marque collective ;

Vu le décret n°2012-1541 du 28 décembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2009-486 du 29 avril 2009 modifié par le décret n°2020-752 du 19 juin 2020, pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national du Mercantour ;

Vu le décret n°2018-754 du 29 août 2018 approuvant la charte modifiée du Parc national du Mercantour ;

Vu l'arrêté du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 12 août 2013 constatant les adhésions des communes à la charte du Parc national du Mercantour, complété par les arrêtés du 18 avril 2016 et du 24 juillet 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2021, modifié par arrêté préfectoral du 7 février 2022, portant nomination au conseil d'administration de l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu la délibération n°06-2017 du conseil d'administration du 13 mars 2017 attribuant la concession de service public pour la mise en place d'un service de guidage et de découverte du site des gravures rupestres du Mont-Bego avec accès en transport motorisé au Syndicat local des accompagnateurs 4x4 des Merveilles ;

Vu les dispositions du règlement intérieur du conseil d'administration du Parc national du Mercantour, modifié par délibération du 13 mars 2020 ;

Vu la procédure de vote en ligne mise en place par le Parc national et les résultats issus de ce dispositif, cette séance du conseil d'administration s'étant déroulée en visio-conférence et en présentiel ;

Vu les contrats de partenariat d'attribution de la marque « Esprit Parc national » conclus avec les bénéficiaires et notamment leur article 6 relatif à la redevance due à l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Vu le contrat de concession de service public pour la mise en place d'un service de guidage et de découverte du site des gravures rupestres du Mont-Bego avec accès en transport motorisé conclu le 24 avril 2017 et notamment son article n°VII.3 relatif à la redevance due à l'établissement public du Parc national du Mercantour ;

Considérant que certains professionnels bénéficiaires de la marque tout comme le syndicat local des accompagnateurs 4x4 Merveilles ont enregistré une forte baisse de leur activité en 2021 du fait des dégâts causés par la tempête Alex qui s'est abattue sur les Alpes-Maritimes les 2 et 3 octobre 2020 ;

Vu la note de la directrice et sur proposition du président :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du Parc national du Mercantour :

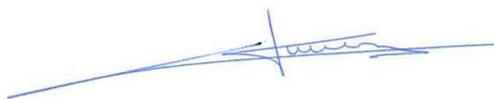
Article 1 : approuve l'exonération exceptionnelle de la redevance due à l'établissement public du Parc national du Mercantour, au titre de l'exercice 2021, par les bénéficiaires de la marque « Esprit Parc national » dont la liste nominative est annexée à la présente délibération.

Article 2 : approuve une exonération exceptionnelle de la redevance due à l'établissement public du Parc national du Mercantour, au titre de l'exercice 2021, par le syndicat local des accompagnateurs 4x4 Merveilles dans le cadre du contrat de concession de service public.

Cette délibération est adoptée à 29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

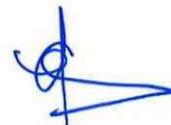
A Nice, le 10 mars 2022

Le président
du conseil d'administration



Charles-Ange GINESY

La directrice
du Parc national du Mercantour



Aline COMEAU

Prestataires bénéficiant de la marque impactés par la tempête Alex – année 2021
Annexe de la délibération n°03-2022

	NOM	TYPE DE PRESTATION	LOCALISATION	ADRESSE LOCALISATION
1	Caroline CORNILLAC	Meublés Lou nidou du Mercantour (Lou Pichin Nidou et Lou Gran Nidou)	Vésubie	Route du Bois Noir et de Libre La Bolline - 06420 Valdeblore
2	Christian LORENZETTI	Ecogîtes à la croisée des chemins	Vésubie	Ecogite Mercantour - Saint Dalmas - 06420 Valdeblore
3	Géraldine DE CAQUERAY	Camping à la Ferme St Joseph	Vésubie	Quartier Saint Joseph 06450 Saint-Martin-Vésubie
4	Franck SERVETTI	Miellerie de Tende	Roya-Bévéra	Tende
5	Isabelle CHAPPAZ Patrick SCAGLIA	Agence de Voyages Allibert Trekking	Multiples	4 Rue des Mesures 06270 Villeneuve-Loubet
6	Philippe DEJOUX	Agence de Voyage Argos Rando	Multiples	175 Chemin Sainte-Anne 06140 Vence
7	Luca GIRAUDO – (ITALIEN)	Accompagnateur ITALIEN	Roya-Bévéra	Piazza dell'Olmo 14 12012 Boves (Italie)
8	Chloé CHAPIER	Agence Locale et AMM 5 sens rando	Roya-Bévéra	Impasse de Brayasse Quartier de la Vasta Supérieure 06380 Sospel.
9	Jonathan MAFFRE DELASTENS	Chambres Hôtes Cabane des Pins Sylvestres	Vésubie	1400 Route du Boréon 06450 Saint-Martin-Vésubie
10	Richard AUGUGLIARO	Chambre d'Hôtes La Pierre Bleue	Vésubie	163 bd Raoul Audibert 06450 Saint-Martin-Vésubie
11	Sarah DE CAQUERAY	Boutique Au Verger Saint Joseph	Vésubie	Avenue Charles De Caqueray 06450 Saint-Martin-Vésubie

	NOM	TYPE DE PRESTATION	LOCALISATION	ADRESSE LOCALISATION
12	Patricia GARELLI	Restaurant Le Petit Restaurant de la Montagne	Vésubie	Le Petit Restaurant de la Montagne – Front de Neige 06420 Valdeblore
13	Jean Paul DUHET	Gîte d'étape Le Relais des Merveilles	Vésubie	La Gordolasque 06450 Belvédère
14	Jean Paul DUHET	Restaurant Le Relais des Merveilles	Vésubie	La Gordolasque 06450 Belvédère
15	Christophe FOURNIER	Refuge de Nice	Vésubie	06450 Belvédère
16	Alain LANTERI MINET	Accompagnateur	Roya-Bévéra	Hameau de Morignole 06430 La Brigue
17	Sébastien YAGO	Agence de Voyages ORGAYA	Multiples	10, avenue du Général de Gaulle - 06500 Gorbio
18	Alessandro BARABINO – (ITALIEN)	Accompagnateur italien	Roya-Bévéra	Via Piave 29/B – 12016 Peveragno (Italie)
19	Yann BONNEVILLE	Refuge des Merveilles	Roya-Bévéra	Castérino - 06430 Tende
20	Manuel PUTELAT	Refuge de la Cougourde	Vésubie	Saint-Martin-Vésubie
21	Solange VIARD	Hébergement Neige & Merveilles	Roya-Bévéra	Hameau de la minière de Vallauria - 06430 Saint-Dalmas-de-Tende
22	Béatrice PISTON	Meublé Bergerie de Kakisse	Vésubie	2820 Quartier Le Marc 06450 BELVÉDÈRE
23	Patrick ISAKOVITCH	Meublé Chalet de Roquefolle	Vésubie	1071, route de Nice lieu dit Peira del Villar 06450 Saint-Martin-Vésubie
24	Christine et Yves FERAUD	Chambre d'Hôtes Le Génépi	Vésubie	Chemin de Peyre Grosse 06420 Valdeblore
25	FAYE Eva	Fontana de Medge	Roya-Bévéra	92, rue Louis Perissol 06540 Saorge